

# Travailleur-e-s sans papiers : salarié-e-s à part entière

Il y a 2 ans, les 18 et 24 juin 2010, suite au mouvement de grève des travailleurs sans papiers, le gouvernement sarkosyste publiait des critères de régularisation pour les travailleur-e-s, dits « addendum ». Caractérisés par le « groupe des 11 », dont la CGT, comme une « avancée significative », ces textes seront complétés le 15 octobre et le 5 novembre 2010.

Ce mouvement, développé tout au long du quinquennat sarkosyste, a d'ores et déjà permis, grâce à la pression exercée par les salariés eux-mêmes et malgré les blocages préfectoraux et les discours anti-immigrés consécutifs à celui de Grenoble, la régularisation de plusieurs milliers de travailleur-e-s sans papiers (5000 l'ont été avec la CGT).

Mais dans ce conflit social mené par des milliers de travailleur-e-s « délocalisés sur place », il ne s'agit pas que de « papiers » : des centaines de salarié-e-s des services à la personne ou de la restauration sont sorti-e-s du travail au noir, des centaines d'intérimaires ont été reconnus en tant que tels, de très nombreux travailleur-e-s ont vu leur pseudo-temps partiel transformé en temps plein, leurs salaires haussés aux normes françaises, leurs conditions de travail sensiblement améliorées...

Notre engagement syndical avec les travailleur-e-s sans papiers, a pour ambition, dans l'intérêt de ces salariés et de tous les salariés, de bousculer positivement le marché du travail, dorénavant internationalisé dans les faits. « Les travailleurs migrants n'ont vocation à être ni victimes, ni vecteurs de la déréglementation sociale ». Chaque année de présence, donc de travail, non régularisée est une période où le salarié est sans droits effectifs, contraint à accep-

ter n'importe quelles conditions de travail. Cette situation doit cesser. Et le faire est le contraire du laxisme. C'est le seul moyen efficace pour lutter contre le dumping social et la concurrence de tous contre tous.

Enfin, à l'heure où il s'agit de préserver notre modèle social, conquis par des décennies de luttes, il n'est pas inutile de rappeler que 100 000 travailleurs hier contraints au travail « au noir » par leur employeur et enfin déclarés, ne seraient-ce qu'au niveau du SMIC temps plein, apporteraient 280 millions d'euros aux comptes sociaux.

Faire en sorte que les travailleur-e-s sans papiers, qui sont déjà sur le marché du travail, aient le même traitement que les autres, c'est leur permettre par exemple de changer d'employeur, ou d'être reconnus comme intérimaires, ou d'avoir une durée hebdomadaire du travail spécifique à la branche (comme dans l'aide à la personne ou le nettoyage). C'est aussi leur permettre de dépendre du Ministère du Travail, comme les autres salariés.

Il s'agit donc aujourd'hui de franchir une étape qualitativement nouvelle. Au delà de l'essentielle régularisation des salarié-e-s grévistes, qui, par leur détermination et leur engagement dans l'action, ont permis de faire « bouger les lignes » dans la société, et avant que ne soit concrétisée la nécessaire réforme du Code du Travail et du Céséda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), il est maintenant urgent d'ouvrir des négociations, que nous voulons sereines et responsables, à partir des points définis par la CGT et les autres signataires de la « Plateforme 12 ».

**D'ici ou d'ailleurs, nous sommes tou-te-s des travailleur-e-s !**

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 28 juin 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)